

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 MARS

LA CONFIANCE MANQUE

Le besoin ne s'en faisait pas autrement sentir. Mais la République ne juge pas encore nos budgets de plusieurs milliards assez lourds, et M. de Freycinet va incessamment, assure-t-on, réclamer l'adjonction à son cabinet de six sous-ministres, six sous-secrétaires d'Etat. On désigne déjà les titulaires de ces demi-portefeuilles, ce seraient MM. Etienne aux colonies, Arène à la justice, Jamais, Turrel et Pichon un peut partout. Le général Warnet serait attaché en la même qualité au ministère de la guerre.

Ces créations sont-elles absolument nécessaires? Oui! Cela ne veut pas dire qu'elles soient utiles. Certes, les directeurs des services blanchis sous le harnais faisaient et feraient encore mieux leur service administratif que ne le pourront faire ces nouveaux venus absolument étrangers aux choses dont ils vont avoir à s'occuper. Mais la question n'est pas là. Le ministère est composite. Il faut que chacun des carrés qui composent à M. Carnot cet habit d'Arlequin ait à peu près autant d'étoffe que les autres. Il fallait des places pour chacune des fractions ou coteries dont on essaiera de faire une majorité de gouvernement.

Cela se paie. Les contribuables paieront. La République reste par excellence le gouverneur à bon marché.

Mais ces coûteux renforts, le faux nez de M. Ribot qui ne trompe personne et ne sert qu'à déconsidérer davantage celui qui le porte, vaudront-ils au cabinet Freycinet un meilleur accueil? Jusqu'ici il n'y paraît guère et les ritournelles de la Déclaration n'ont pas excité dans le Parlement et la presse plus d'enthousiasme que celles de M. Tirard et de ses devanciers.

RETRAITE POSSIBLE DE M. DE FREYNET

On affirme, contrairement à ce qui avait été dit tout d'abord, que M. de Freycinet, même après avoir accepté la mission dont voulait le charger M. Carnot, a insisté à plusieurs reprises sur l'impossibilité où il se trouverait à bref délai de garder le portefeuille de la guerre. Les nouvelles d'outre-Rhin, déjà connues vraisemblablement dans les régions officielles, nous donnent le mobile de cette insistance.

La presse royaliste a été unanime à applaudir à la lettre de M^{gr} le duc d'Orléans au duc de Doudeauville.

La Patrie même, qui s'était signalée jusqu'ici par beaucoup de mauvaise humeur, écrit : « Il n'y a lieu que de féliciter le jeune duc de cette lettre aussi éloquente dans l'expression qu'élevée dans la pensée. »

Beaucoup de journaux républicains s'abstiennent de tout commentaire ; ils ont cherché sur quel point ils pourraient diriger une critique malveillante, et ils n'ont pas trouvé.

Cependant la Lanterne ne dissimule pas qu'elle est agacée : « Le duc d'Orléans, est-ce que cela existe? » On comprend que la Lan-

terne préférerait que « cela » n'existât point. D'autres feuilles du même bord écrivent : « Vous voulez rester en prison, vous serez servi à souhait. »

L'article du *Voltaire* mérite une mention à part. Tandis que les autres journaux républicains affectent de voir une bravade dans la lettre du Prince, le *Voltaire* y découvre le contraire. A l'entendre, le Prince, en protestant contre toute agitation politique, « essaie d'adoucir le gouvernement et de faire indirectement un acte de soumission, dont il compte profiter ». Plus loin, le *Voltaire* ajoute : « Comment se fait-il que l'hôte d'une maison centrale puisse librement écrire des lettres, que la presse de l'opposition publie comme des manifestes? A-t-on jamais vu, à d'autres époques, des prisonniers se gêner aussi peu? »

Naguère, quand des journalistes radicaux, incarcérés à la suite des crimes de Decazeville, lançaient des manifestes électoraux, le *Voltaire* ne protestait pas. De Londres, M. Rochefort peut envoyer, tous les jours, un article à l'*Intransigent*. Il est vrai que M. Rochefort n'a jamais passé la frontière dans le même sens que M^{gr} le duc d'Orléans. Mais pour notre Prince, la prison ne suffit pas ; le *Voltaire*, feuille libérale, voudrait qu'il fût au secret.

Il est impossible de mieux avouer combien le retentissement des lettres de M^{gr} le duc d'Orléans est désagréable à certaines oreilles.

La Conférence de Berlin

On sait que la Russie n'a pas adhéré à la conférence de Berlin et que l'Empereur n'a pas voulu s'y faire représenter par des délégués.

L'adhésion de la République semble devoir jeter un peu de froid entre la France et nos amis du Nord.

La *Gazette de Moscou* revient sur cette conférence de Berlin en disant qu'elle a un but politique. En la provoquant, Guillaume II aurait surtout eu en vue un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

La *Gazette* reproche ensuite à la France d'y avoir envoyé des délégués, et elle prévoit que l'empereur d'Allemagne ménagera à M. Jules Simon une entrevue avec lui, dans laquelle il le sondera sur la base d'une entente secrète entre l'Allemagne et la France, entente possible contre quelques concessions que le souverain allemand accorderait à la République.

De cette façon, ajoute la *Gazette*, la Russie sera plus isolée que jamais et le chancelier de fer ou son successeur pourra donner un plus libre cours aux intrigues allemandes dans les Balkans, se sachant rassuré à l'ouest de l'Empire.

DISCORDE A LA CONFÉRENCE

On écrit de Berlin au *Galignani's Messenger* : « M. Delahaye, le délégué français, s'est trouvé en contradiction avec quelques-uns de ses collègues, au sujet d'un document socialiste concernant le travail des ouvriers, dont il se proposait de donner lecture à la Conférence. Il a donné sa démission par suite du refus de ses collègues de se prêter à cette communi-

tion. L'affaire a été soumise à M. Herbette, qui en a référé à Paris. »

La démission de M. de Bismarck

En dépit de ses incontestables défauts, M. de Bismarck incarnait, en sa personne, les fondateurs de l'Unité allemande, il l'avait cimentée, il l'a fait vivre. Comment Guillaume II a-t-il pu, de gaieté de cœur, renoncer au bénéfice d'un avantage si exceptionnel, lui, le disciple enthousiaste? Il serait difficile de le comprendre si on ne savait quelle haute et puissante idée il se fait de la mission sociale qui lui incombe, mission devant laquelle le chancelier, un réaliste, a refusé de s'incliner.

Ce Louis XIV, très fin de siècle après tout, s'est fatigué d'être tenu en tutelle, il n'a pas attendu la mort de Mazarin pour devenir à lui-même son premier ministre. Cette impétuosité inspirera à plus d'un homme d'Etat des craintes sur notre vieux continent!

Que l'Empereur d'Allemagne ait des qualités de premier ordre, c'est incontestable; une, par exemple, lui a été refusée, qui sert de garantie et de régulateur à toutes les autres: cet équilibre intellectuel et moral sans lequel tous les autres dons demeurent stériles ou ne produisent que des fruits empoisonnés. Le départ du prince de Bismarck, dans les conditions où il s'accomplit, est donc bien fait pour inspirer plus d'un souci.

Toute la presse européenne se préoccupe de cet événement.

Le *Daily News* dit qu'il est impossible de se rendre compte immédiatement de toutes les conséquences qu'aura pour l'Allemagne et pour le monde entier la retraite du prince de Bismarck.

On écrit de Berlin :

« Il est difficile d'assigner à cette retraite une cause immédiate et précise. Le désaccord entre l'Empereur et le chancelier portait sur bien des points à la fois. Ils différaient d'opinion et de méthode en politique intérieure et sociale; on l'a vu de reste. Mais on va maintenant jusqu'à dire que la politique extérieure du chancelier ne rencontrait pas l'approbation du souverain, et que celle que Guillaume II voulait imposer différait sensiblement de celle du prince de Bismarck.

» Le désaccord était donc devenu absolu.

» On ajoute que Guillaume II n'était pas toujours maître de ses sentiments et que, devant les résistances qu'il rencontrait, il les aurait exprimés avec vivacité. C'est en vain que le grand duc de Bade et le duc Ernest de Saxe-Cobourg auraient essayé de ramener l'accord entre l'Empereur et son ministre. »

La *Gazette de Voss* comprend que M. de Bismarck renonce même à la politique extérieure et termine ainsi :

« La retraite du prince de Bismarck est un événement qui exercera une influence considérable sur la vie publique, mais nous sommes confiants : le peuple allemand aura la force de supporter, sans être ébranlé, ce changement. »

Toutes les questions s'effacent devant l'effet

produit par la démission du prince de Bismarck. Dans les sphères gouvernementales, on se montre très préoccupé de cet événement. Cette démission est regardée comme le point de départ d'une nouvelle orientation dans la politique extérieure de l'Empire allemand.

Les difficultés pourraient bien surgir du côté de la Bulgarie dont le prince est le protégé de l'empereur Guillaume II.

Tous les généraux commandants de corps sont à Berlin depuis avant-hier. Ils ont été reçus le matin par le ministre de la guerre, et le soir par l'Empereur. On croit que leur arrivée signifie que l'Empereur pense à prendre des mesures qui pourraient rencontrer de la résistance.

On assure à Berlin que les prochains crédits demandés au Reichstag dépasseront cent millions, car il s'agit non seulement du renforcement de l'artillerie de campagne, mais encore de l'augmentation de l'artillerie de forteresse. On veut aussi créer des bataillons de chasseurs, des pionniers, des escadrons de train, et au moins cent nouvelles batteries d'artillerie.

Sans que l'on craigne la guerre, on semble redouter des complications extérieures. Dans tous les cas, on juge que le départ du grand chancelier est la première marque d'une orientation nouvelle de la politique extérieure allemande.

La démission du chancelier s'étend à toutes les fonctions que remplissait M. de Bismarck, c'est-à-dire la Chancellerie, la présidence du ministère prussien et la direction de la politique extérieure.

Il se confirme que le prince Herbert de Bismarck a donné sa démission, comme son père, mais qu'elle a été refusée.

Elle pourrait cependant devenir définitive selon le choix du nouveau chancelier. Le genre de M. de Bismarck, le comte de Rantzau, qui est ministre de Prusse à Munich, a également donné sa démission.

Parmi les successeurs du prince de Bismarck, outre le général Caprivi dont les chances ont baissé, il est question du comte de Munster et on parle aussi du comte Hatzfeld.

Il est faux de dire que le prince de Bismarck se retire volontairement.

Il abandonne le pouvoir parce que, après des efforts infructueux, il a été convaincu qu'il était inutile d'essayer de jouer, sous l'empire actuel, son rôle omnipotent d'autrefois.

Les journaux d'Europe s'occupent tous de la retraite du prince de Bismarck.

Les correspondants officiels des journaux de Vienne disent, au sujet des causes de la retraite du chancelier, que l'Empereur désirait donner une marche rapide en avant à la politique sociale; le chancelier aurait complètement refusé son concours, et voulait que l'on n'agît qu'avec la plus grande prudence. En outre, l'action gouvernementale manquait de force et de continuité, par suite de l'éloignement prolongé du prince de Bismarck des affaires et de son absence de Berlin; un grand

nombre de questions subissaient des retards ou étaient résolues d'une manière provisoire.

La nouvelle officielle de la démission de M. de Bismarck est parvenue à Rome par un télégramme personnel du chancelier à M. Crispi, dans lequel il lui déclare que des nécessités politiques et personnelles inéluctables lui imposent la retraite. M. de Bismarck le félicite dans cette dépêche des grandes œuvres que lui et M. Crispi ont pu exécuter ensemble, œuvres qui seront durables, il en est persuadé.

L'émotion produite par cette nouvelle est extrême à Rome. Les politiciens avisés estiment que la situation de M. Crispi, qui n'avait conquis son relief et son autorité que par l'amitié que lui témoignait M. de Bismarck, va se trouver considérablement diminuée.

Une dépêche de Rome dit encore :

« La démission du chancelier cause ici une stupeur profonde et des craintes très vives, à cause du tempérament de Guillaume II. »

A Londres, le *Daily News* rappelle que le prince a fait de son mieux pour écarter de l'Europe le fléau de la guerre, qu'il s'est efforcé de garantir le vaste édifice dont il est responsable, et d'empêcher que l'œuvre de sa vie ne fût dissipée et détruite.

« On ne peut nier, ajoute-t-il, que son éloignement de la scène politique, ne fût-ce que pour un temps, ne supprime un des remparts qui assuraient la sécurité du monde. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 mars 1890.

La démission de M. de Bismarck jette quelque inquiétude sur le marché. Le 3 0/0 a réagi à 87.75 ; le 4 1/2 0/0 à 105.77.

Le Crédit Foncier s'arrête à 4,307.50. Les obligations foncières et communales que leurs garanties mettent à l'abri des fluctuations du marché sont restées très fermes.

La Banque de Paris se négocie à 780, la Banque Nationale du Brésil à 606.25.

La Société de Dépôts et Comptes Courants mettra en paiement le 1^{er} mai son coupon de 7.50 qui, joint à celui de même somme payé antérieurement, porte à 15 fr. le dividende total de l'exercice 1889.

La Société Générale sans changement à 478.75. La Banque d'Escompte est revenue de 518.75 à 516.25.

Sur les 53,333 obligations composant l'emprunt Serbe que le Crédit Lyonnais et la Banque Hoskier émettront le 25 mars, 10,000 titres sont pris fermes par la Banque nationale de Serbie. L'intérêt annuel est de 25 francs et exempt de tout impôt ou taxes existant actuellement et qui seraient établis ultérieurement en Serbie. Le prix d'émission est fixé à 416.25, ce qui constitue un revenu de 6 0/0 non compris la prime de remboursement.

L'obligation de Porto-Rico est demandée à 283.75 en raison du revenu élevé qu'elle donne.

Les Pierrieres de Ceylan sont fermes à 63.75. Les mines de Pignerol, à 27.50, ont de bons achats.

L'obligation des Chemins Economiques cote 395.

NOUVELLES MILITAIRES

On croit, dans le monde militaire, qu'une épreuve partielle de mobilisation aura lieu cette semaine à Paris.

Cette épreuve ne porterait que sur une division de cavalerie.

Les ordres de mise en route, expédiés inopinément le soir, mettraient en marche dès le lendemain matin hommes, chevaux et fourgons réglementaires qui, après quelques heures et après constatation suffisante de leur état et préparation, seraient renvoyés aux quartiers de l'Ecole militaire et Duplex.

LES OFFICIERS TERRITORIAUX AUX GRANDES MANŒUVRES

Un certain nombre d'officiers territoriaux feront, comme les autres années, un stage dans les régiments. Ceux du 6^e corps seront appelés au moment des grandes manœuvres. Cette innovation, due au général de Miribel, est excellente. Elle permettra d'initier les officiers de notre armée de seconde ligne aux pratiques élémentaires de la vie de campagne. Si l'essai réussit, la mesure sera généralisée.

LES NOUVEAUX QUARTIERS DE CAVALERIE

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Château-Thierry a décidé d'offrir au ministère de la guerre une somme de 300,000 francs, outre les terrains et les accessoires pour l'obtention d'un régiment de cavalerie.

Nogent-sur-Seine, Troyes, Châlons-sur-Marne, demandent un des deux régiments stationnés au camp, les seuls qui restent à caser.

Le ministre de la guerre est, dit-on, décidé à réclamer 1,500,000 francs pour un quartier complet.

Nous sommes heureux de démentir la mort du lieutenant Jupin, du 32^e de ligne, le zélé propagateur de l'instruction des chiens de guerre. A Tours, d'où nous était venue la nouvelle, on avait fait confusion avec le lieutenant Jupin, de l'infanterie de marine, dont nous avons annoncé le décès dans notre numéro du 8 mars. (Progrès militaire.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Par décision de M^{gr} l'Evêque, M. l'abbé Nomballais, vicaire à Nantilly, est nommé curé de cette paroisse, en remplacement de M. Baudriller, nommé curé de Saint-Pierre.

Nous avons reçu aujourd'hui le programme du concert qui sera offert au Théâtre, dimanche prochain 23 mars, par l'*Harmonie Saumuroise*. Nous le publierons demain.

Que s'est-il donc au juste passé au collège de Saumur ?

Les professeurs sont très émus, les élèves causent beaucoup, en disent peut-être plus qu'il n'y en a, et font des réflexions qui ne tournent pas à l'avantage du monde universitaire. Nous savons cependant le personnel de notre collège communal très honnête, laborieux, consciencieux, et justement chatouilleux des questions d'honneur pour avoir expulsé tout récemment une brebis galeuse qui vivait dans son sein.

Si quelque membre d'un établissement libre se fût rendu coupable de semblable méfait, la presse républicaine n'eût pas manqué de gonfler le scandale, et de faire un tapage hors de proportion. Par respect pour une mère âgée et en larmes, nous taisons les noms propres.

Le parquet est informé de la chose ; mais le personnage compromis a quitté Saumur et peut-être a-t-il passé la frontière.

ASSOCIATION ARTISTIQUE

L'Association artistique d'Angers donnera, dimanche, 23 mars, son cinquième concert extraordinaire avec le concours du charmant pianiste compositeur, M. FRANCIS THOMÉ, accompagné : 1^o de M^{lle} DU MINIL, de la Comédie-Française, qui nous donnera la première audition d'une adaptation nouvelle du jeune maître, *l'Entrée de Jésus à Jérusalem*, de V. Hugo ; puis une seconde audition de la *Fiancée du Timbalier*, qui avait causé une si vive impression l'année dernière quand nous fîmes entendre cette belle composition ; 2^o de M^{me} LEROY, cantatrice de beaucoup de talent, qui a déjà eu de nombreux succès dans l'interprétation des œuvres du même compositeur ; 3^o des chœurs de la SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE qui feront entendre une œuvre nouvelle de Saint-Saëns.

Ce concert sera le dernier concert extraordinaire et l'avant-dernier concert de la saison.

ANGERS. — Avant-hier, dans l'après-midi, un accident est arrivé à un camionneur de M. Voisine, rue Volney.

Cet homme, du nom de Allusse, âgé de 56 ans, est tombé de son camion dans la cour de la fabrique de son patron.

Les roues du véhicule lui ont passé sur la tête et sur une jambe ; la tête a une large et profonde blessure et la jambe est broyée.

Les docteurs Douet et Larivière, appelés aussitôt, ont donné les premiers soins à ce malheureux, qui a été conduit chez lui, rue du Port-Ligny, dans un état inquiétant.

Elle haussa gentiment les épaules.

— Comme cela vous empêche bien de le savoir ?

— Oui, mais c'est si joli à entendre !

— Eh bien ! Sulpice, je vous aime, et... n'aurai pas d'autre mari que vous.

Il la serra de nouveau dans ses bras.

— Oh ! ma bien-aimée, quel bonheur !

— Le bonheur, répéta-t-elle à demi-voix, qui sait ?...

Son front se couvrit d'un nuage.

— Pourquoi cette tristesse, mon amie ? dit-il tendrement.

— Vous le savez, Sulpice, je ne suis pas libre... Il faudra encore m'attendre longtemps, très longtemps, peut-être !

Et sa main se posait sur l'épaule du jeune homme.

— J'attendrai, dit-il, la regardant dans les yeux... voyons, parlez-moi de la famille.

— Flavie est à Caen chez ma tante — une couturière, vous savez ? Je la crois sur la route du bonheur, ma Flavie.

Et la joie brillait dans ses yeux.

— Tant mieux ! continuez.

— Elle a parlé des aptitudes de François pour le dessin et la mécanique, alors mon cou-

TOURS. — Mardi matin, pendant les exercices du 23^e dragons sur la place du Champ-de-Mars, au moment de la charge, un cavalier n'a pu réussir à contenir son cheval emballé, lequel s'est précipité dans un écart furibond vers la voie réservée aux piétons et a grièvement blessé un individu à la tête.

Le blessé a été transporté aussitôt à l'infirmerie régimentaire du quartier Lassalle.

EXPERTS EN ÉCRITURE

Il y a quelques jours, sur l'affirmation énergique et unanime de trois instituteurs de Tours, commis pour examiner une lettre anonyme, M. Moreau, conseiller municipal de la commune de Monnaie, était condamné à six mois de prison pour injures par écrit au brigadier de gendarmerie.

M. Moreau, qui est très estimé dans sa commune, protestait avec indignation de son innocence, et tout le Conseil municipal, le maire en tête, était venu affirmer sa parfaite honorabilité. Rien n'y fit, et M. Moreau, reconnu, sur la foi des experts (?), coupable d'avoir écrit la libelle incriminée, fut condamné sans miséricorde.

Le lendemain du jugement, un gendarme de la brigade, nommé Vinet, pris de remords, s'avouait en pleurant l'auteur de la lettre anonyme reconnue par les experts comme étant de la main de M. Moreau ! Il ne restait au parquet qu'à interjeter appel du jugement rendu, et la Cour d'Orléans va prochainement réhabiliter la victime de cette erreur judiciaire. Mais, une fois de plus, que pensez-vous des experts en écriture, et jusqu'à quand la justice aura-t-elle une foi aveugle en ces dangereux auxiliaires ?

POITIERS. — Le Conseil municipal de Poitiers ayant supprimé les subventions accordées aux trois écoles primaires tenues par les Frères, un comité s'est formé en vue d'assurer les ressources nécessaires pour le maintien et la gratuité des écoles fréquentées par plus de mille enfants.

Grand concours musical d'orphéons, musiques d'harmonie et fanfares, des 25 et 26 mai 1890, à Poitiers.

Le Comité d'organisation du grand concours musical qui aura lieu à Poitiers les 25 et 26 mai prochain, poursuit son œuvre avec activité et fait tous ses efforts pour donner à cette fête le plus d'éclat possible.

En vue d'attirer les sociétés marquantes, il a été décidé que trois primes de cinq cents francs, en espèces, seront décernées aux orphéons, musiques d'harmonie et fanfares qui prendront part au concours d'honneur en trois sections distinctes.

Pour ce concours, les sociétés exécuteront

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

En parlant ainsi, Sulpice quitta sa place et vint s'asseoir sur la branche.

Pauvre souche qui ne pouvait faire place à deux ! combien la branche se montra plus accommodante.

La jeune fille n'eut garde d'apercevoir la maœuvre, bien menée, du reste.

— Voyons, Séverine, êtes-vous contente de revoir votre vieil ami ?

En disant ces paroles, il passa un bras autour de la taille de sa voisine.

Mais celle-ci se dégagea, son visage était devenu sérieux ; toute trace de taquinerie avait disparu.

— Très contente, Sulpice, lui répondit-elle avec une gravité qui ne laissa pas de l'inquiéter un peu.

— Comme vous dites cela froidement, ma petite amie, répondit-il en saisissant ses mains

dans les siennes, si vous saviez comme je vous aime, moi... comme vous m'avez toujours été présente... Les camarades disaient : « Sulpice a une payse, il en est bête... son souvenir, c'est comme qui dirait une sentinelle... impossible de l'embarquer dans la moindre sottise. » Tout vrai, ma Marjolaine.

La jeune fille laissa deux jolies perles poindre à ses cils.

— Ainsi, vous m'avez rapporté tout votre cœur, Sulpice ?

— Bien sûr, je n'en ai pas laissé la moindre parcelle au régiment.

Le soleil de midi réchauffait en plein l'atmosphère, moirant la petite rivière de bandes brillantes qui alternaient avec les ombres mouvantes des saules chevelus.

Dans leur coin abrité, les jeunes gens ne songeaient guère à ce qui se passait autour d'eux, ils regardaient fleurir dans leur propre cœur ce beau printemps de la jeunesse, d'où émergeait leur amour... vision merveilleuse dans laquelle les espérances chantaient plus et mieux que le rossignol.

— Et vous, Séverine, m'aimez-vous ?... Vous ne me l'avez jamais dit, méchante ! ajouta le jeune homme en souriant.

sin veut le mettre à même de suivre sa vocation. Il partira dans quelques jours, mon pauvre François.

Un frisson, semblable à celui d'un enfant qui va pleurer, passa sur ses lèvres, mais elle se contint.

— François a de l'esprit et du cœur, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui, je perds un appui... mais, il faut les aimer pour eux, ajouta-t-elle en s'efforçant de sourire.

— Et Joseph ?

Le visage de la jeune fille s'assombrit.

— Joseph ne lui ressemble guère. C'est un mauvais écolier, je crains qu'il ne nous donne de l'embarras.

— Allons donc ! il se corrigera.

Elle hocha la tête.

— Voulez-vous le voir, il travaille dans le pré ? A propos, et mes fanéurs que j'oublie...

Elle se leva vivement.

— Bah ! dit Sulpice, la retenant, on ne dîne qu'à une heure.

— Et le foin ? ajouta-t-elle en riant.

— Il se fanera sans vous.

— C'était bien la peine de partir de bon matin pour leur aider.

un morceau à leur choix au lieu d'un morceau imposé.

De cette manière, le concours d'honneur sera un véritable tournoi artistique, un vrai régal pour les amateurs de bonne musique.

La plupart des hautes notabilités musicales qui ont été invitées à faire partie du Jury, ont déjà répondu à l'appel qui leur a été adressé.

De nombreuses adhésions sont parvenues au secrétariat.

Tout fait donc espérer une fête des plus brillantes.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 5 avril.

Pour les demandes de règlements et les renseignements divers dont on pourrait avoir besoin, s'adresser à M. Boulin, secrétaire général, rue du Cuvier, 2, Poitiers.

LA CAVALCADE DU MANS

Dimanche dernier avait lieu au Mans une grande cavalcade. Le comité d'organisation de la fête a versé la part des pauvres, soit 2,000 francs, au Bureau de bienfaisance. En ajoutant à cela le montant des lots de la tombola, cela fait 3,000 francs offerts à la ville du Mans, bien que le mauvais temps ait contrarié la quête.

Le conseil de guerre du 4^e corps d'armée, réuni le 17 mars, au Mans, a condamné, à cinq ans de prison par défaut, le sous-lieutenant Langlois, du 20^e chasseurs, en garnison à Château-dun, pour absence illégale de son corps.

Cet officier avait été promu à sa sortie de Saumur, le 30 décembre 1887.

On ignore ce que cet officier est devenu.

MODES D'ÉTÉ

Parmi les charmantes choses qu'on portera cet été, il faut signaler les robes en tulle, brodées de toutes couleurs, et tombant en replis dans le genre « enfant de chœur ». Avec un transparent aux couleurs variées, et le tulle brodé, on obtiendra des effets ravissants, et ce sera là sûrement l'une des grandes faveurs de la saison, qui semble s'avancer bien vite, à en juger par les ardeurs du soleil, succédant à des froids inusités en mars.

Pâques est, cette année, le 6 avril, c'est-à-dire dans dix-sept jours; d'ici là, tout le ban et l'arrière-ban des nouveautés va sortir des cartons, tiroirs, ateliers, arrière-boutiques.

La traîne est reconnue vraiment impraticable dans la rue. Elle est à la veille de disparaître, et ce sera justice. Mais dans les appartements, pour les robes très habillées, inutile de dire qu'elle est plus en vogue que jamais.

On va porter plus que jamais aussi les manches en couleur opposée à celle de la robe

genre jockey, c'est assez harmonieux. On accorde en plus ces manches, aujourd'hui, avec un corselet de couleur semblable, dont la forme rappelle la ceinture des Suissesses. Très nouveau et très original.

LA COQUELUCHE

Rien n'est pénible pour les mères comme de voir leurs bébés secoués par la toux convulsive de la coqueluche. Les pauvres enfants, chaque fois que vient la crise, vont jusqu'à la pâmoison. Voici le remède qui a été ordonné par un grand médecin, pour calmer un de ces accès redoutés :

Une infusion chaude de pétales d'orange; on verse dans cette infusion un verre et demi à liqueur de forte eau-de-vie, on sucre très fort. On fait prendre cette boisson à l'enfant en le couchant: il transpirera abondamment. Il faut veiller à ce qu'il ne se découvre pas pendant la nuit.

RÉPARTITION DES DÉGRÈVEMENTS

Voici comment se répartissent les dégrèvements frappés pour le Foncier non bâti sur les contingents de chaque département.

Le projet du ministre des Finances l'indique dans un tableau annexe.

Nous voyons que 38 départements, où le taux de l'impôt variait de 7,20 0/0 à 5 0/0, sont ramenés uniformément au taux de 4,50 0/0.

En voici la liste dans l'ordre décroissant du taux de l'impôt ancien avec le montant du dégrèvement :

Alpes (Hautes-), 163,970 fr.; Alpes (Basses-) 196,914; Lozère, 176,539; Charente-Inférieure, 630,230; Dordogne, 610,133; Cantal, 298,774; Eure, 434,207; Charente, 786,308; Lot, 320,712; Marne (Haute-), 288,700; Seine-et-Marne, 591,569; Jura, 254,694.

Côte-d'Or, 470,154; Saône (Haute-), 270,386; Aube, 340,896; Morbihan, 246,842; Oise, 474,537; Meuse, 251,778; Orne, 397,492; Corrèze, 139,066; Seine-Inférieure, 571,520; Sarthe, 305,326; Gard, 232,939; Calvados, 533,928; Isère, 327,461; Seine-et-Oise, 389,413.

Meurthe-et-Moselle, 182,432; Gers, 208,753; Creuse, 88,575; Tarn-et-Garonne, 193,935; Manche, 396,353; Belfort, 19,559; Puy-de-Dôme, 264,108; Lot-et-Garonne, 215,246; Somme, 295,427; Aveyron, 145,738; Eure-et-Loir, 185,743; Drôme, 105,782.

12 départements dont le taux de l'impôt variait de 4,83 0/0 à 4,40 sont ramenés entre 4,36 0/0 et 4,02. Ce sont, toujours dans l'ordre décroissant :

Tarn, qui est dégrèvé de 437,010 fr.; Doubs, 92,605; Saône-et-Loire, 229,032; Loir-et-Cher, 97,387; Vienne (Haute-), 68,537; Marne, 130,000; Loire (Haute-), 80,268;

Bouches-du-Rhône, 75,505; *Maine-et-Loire*, 182,834; Var, 78,496; *Deux-Sèvres*, 106,961; Vosges, 86,417.

31 départements où le taux de l'impôt variait entre 4,33 et 3,15 sont ramenés entre 3,97 et 3,02. Ce sont :

Aisne, qui est dégrèvé de 186,763; Loire, 90,616; Loiret, 113,072; Gironde, 162,854; Yonne, 120,079; Hérault, 137,568; Finistère, 83,125; Ariège, 38,216; Côtes-du-Nord, 107,300; *Ille-et-Vilaine*, 116,556; Rhône, 78,861; *Vienne*, 73,476; Ardennes, 69,292; Pyrénées-Orientales, 41,479; Ardèche, 50,680; Pas-de-Calais, 174,622.

Garonne (Haute-), 125,439; Savoie, 35,615; Vaucluse, 48,213; *Vendée*, 94,690; *Mayenne*, 82,462; Alpes-Maritimes, 26,784; Indre, 50,005; Nord, 182,290; *Indre-et-Loire*, 73,701; Pyrénées (Basses-), 41,308; Ain, 62,306; *Loire-Inférieure*, 68,108; Landes, 32,562; Cher, 39,296; Pyrénées (Hautes-), 21,110.

La Nièvre, qui payait sur le taux de 3,03, descend à 2,92; elle est dégrèvé de 37,207; l'Allier de 37,775 avec taux ramené de 2,98 à 2,88; l'Aude, de 19,296 avec taux ramené de 2,67 à 2,64; enfin, la Haute-Savoie, de 3,000 francs avec taux abaissé de 2,60 à 2,58.

Restent la Seine et la Corse, où le taux de l'impôt est actuellement de 4,96 et 0,94 et qui ne sont point dégrèvés, à raison de ces taux exceptionnellement atténués.

FAITS DIVERS

L'ORIGINE DES PIANOS

Cet instrument, que l'on apprécie plus ou moins, suivant les goûts, et qui se trouve aujourd'hui dans tous les salons, nous vient d'Allemagne.

L'inventeur fut un nommé Gottlieb Schröder.

Cependant un Italien, Bartolomeo Cristofali en 1711, et un Français nommé Marius en 1746, lui disputent l'honneur de la création. Le piano à cette époque n'était encore qu'un instrument rudimentaire.

C'est Gottlieb Silbermann, de Freyberg en Saxe, célèbre facteur d'orgues, qui le premier fabriqua le piano d'une façon courante, et détrôna réellement le clavecin. André Stein, facteur d'Augsbourg, Ernest Fœderici, fabriquèrent les premiers pianos carrés.

Dîner de fiançailles.

Un convive raconte l'histoire d'un gendre qui a forcé le coffre-fort de son beau-père et emporté des titres.

— J'espère qu'on va le poursuivre! dit quelqu'un.

— Non, répond un légiste de l'assistance, la loi n'autorise pas, en pareil cas, les poursuites de beau-père à gendre.

— Je crois bien! dit naïvement le futur, sans ça est-ce qu'on se marierait?

BOURSE DE PARIS

Du 19 Mars 1890

3 0/0	87 72
3 0/0 amortissable	92 30
4 1/2	105 80

Souvent la moitié (25) suffit!

Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure), le 5 octobre 1889. — Je souffrais depuis longtemps de violents maux de tête et d'estomac; les *Pilules Suisses* m'ont produit très bon effet; je n'avais pas pris la moitié de la boîte (1 fr. 50), que tous mes maux avaient disparu. (Sig. lég.) BOURSIER.

ROYAUME DE SERBIE

ÉMISSION D'UN EMPRUNT DIVISÉ EN 53,333 Obligations de 500 f. en Or, remboursables en 60 ans (Loi du 13 mars 1890)

10,000 Obligations étant prises ferme par la Banque Nationale de Serbie, le surplus 43,333 Obligations est mis en souscription.

Gages spéciaux de l'Emprunt
1° Prélèvement annuel, avant tout partage, de Fr. 1.406.000 en or, sur les recettes brutes des chemins de fer;
2° Tout le matériel d'exploitation de ces chemins;
3° Produit des impôts sur l'Obt et sur le timbre, déduction faite des affectations déjà existantes sur ces impôts.

Intérêt annuel : 25 francs
Exemption de toutes taxes présentes ou futures en Serbie
Coupons de fr. 6.25 les 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril

PRIX D'ÉMISSION PAYABLES COMME SUIT :
En souscrivant 50 »
A la répartition, du 31 mars au 5 avril. 150 »
Du 1^{er} au 15 mai 100 »
Du 1^{er} au 15 juin 116 25
Total 416 25

Obligations libérées à la répartition délivrée à 414 fr. Rendement 6 0/0, non compris la prime de remboursement

Souscription le Mardi 25 Mars 1890

Au CRÉDIT LYONNAIS et dans ses Agences. Chez MM. E. HOSKIER et Co, 39, b^{is} Haussmann.

Déclaration faite au Timbre le 14 Mars 1890

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0 85
» » » » 3 »	0 45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 »	0 90
» » » » 3 »	0 45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1 30
Macédoine, » »	1 80
Jardinière, » »	1 40
Pointes d'asperges, la demi boîte	1 20
Fonds d'artichauts, » »	2 00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Maux d'Estomac

Manque d'Appétit, Maux de Tête

Étourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Dimanche — son accent devint plus tendre encore — j'irai demander à votre père la permission de vous offrir l'anneau des fiançailles... vous l'accepterez cette fois, ma Marjolaine?

— Songez-y encore, Sulpice, il faudra attendre longtemps?

— J'attendrai.

Vite, il lui vola deux baisers.

— Eh bien! venez dimanche avec vos parents dîner avec nous... je parlerai au père ce soir.

L'éclair du bonheur brillait dans ses yeux. Mais aussitôt, avec une mobilité voulue, elle changea de ton et d'allures.

— Allons, partez... vous n'êtes pas encore mon fiancé. Il est une heure, j'en suis sûre.

Et s'esquivant sans qu'il eût le temps de la retenir, elle prit son élan vers la prairie. Il la regardait s'enfuir comme une biche légère... Lorsqu'elle disparut au détour de la haie, alors le jeune homme passa la rivière et remonta vers la route.

Son cœur jouait la symphonie des chastes amours... alors qu'on prélude à cette union étroite de deux cœurs qui doivent continuer ensemble le chemin de la vie.

(A suivre.)

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Assistance judiciaire
(Décision du bureau de Saumur en date du 25 novembre 1888).

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 25 juillet 1889, enregistré, au profit de M^{me} Adèle Jardon, épouse du sieur Louis Breton, voyageur de commerce, demeurant alors à Saumur et actuellement à Tours; ladite dame autorisée par justice à résider provisoirement rue de Poitiers, n° 19;

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 25 novembre 1888. »

Contre le sieur Louis Breton, voyageur de commerce, demeurant à Tours;

Il appert que ladite dame Adèle Jardon a obtenu le divorce contre son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 19 mars 1890.
COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
DE SUITE

UNE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, rue du Temple, n° 17.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (255)

A louer à Reims

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET-FOSSIER, à Reims. (134)

UN JEUNE HOMME de seize ans demande emploi commerce ou garçon. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le Samedi 12 avril 1890, à 1 heure, en l'étude de M^e LELIÈVRE, D'UNE

GRANDE MAISON

D'habitation

ET PROPRE AU COMMERCE

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 35.

Facilités pour le paiement.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Revenu tant réel que possible : 2,300 fr.

Mise à prix : **22,000 f.**

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS

Le Dimanche 23 Mars 1890, à 4 heures, M^e DEGREGZ, notaire, vendra aux enchères publiques, au lieu dit les Sables, commune de Saint-Clément, divers objets mobiliers, notamment :

Trois bois de lit, neuf couettes, traversins et oreillers, quarante draps, serviettes, essuie-mains, garde-robe d'homme et de femme, armoire, buffet, tables et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

JARDIN A VENDRE

Où à Louer présentement

S'adresser à M^{me} DERUET, 1, rue Saint-Nicolas.

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. Coué, photographe, rue d'Orléans, 57.

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES

D'une importante collection

DE TABLEAUX

Des meilleurs maîtres.

Le LUNDI 24 mars 1890, et jours suivants, de 2 heures à 5 heures et de 8 heures à 10 heures du soir, dans la salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55, à Saumur.

Cette vente sera faite par le ministère de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur, assisté de M. GUMBELOT, expert.

Exposition le dimanche 23 courant, à 2 heures du soir, et distribution des catalogues.

Au comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER

UN ÉTABLISSEMENT

DE

LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

PEINTURE - VITRERIE

M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, où on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désire prendre la direction d'un journal conservateur en province.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailé, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

INBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6 »		9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 23	
Château-du-Loir	10 13		12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50	
Noyant-Méon	11 20		1 7	3 8	7 40	1 13	»	5 54	
Linzières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 4	
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 13	
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 23	
Vivv	12 2		»	3 49	8 17	»	»	6 31	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42	
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»	»	7	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»	»	7 11	
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49	»	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 21	»	»	4 37	8 56	»	»	7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32	
Saintes				6 30	11 52	6 12	7 53	2 3	
Bordeaux				9 52	3 34	9	11 13	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40		8 20		
Saintes				7 15	9 9		11 39		3
Niort				9 32	10 55		2 5	5 30	8 10
Thouars				6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21
Montreuil-Bellay				9 35	6 38		1 4	2 37	4 55
Brézé-Saint-Cyr				9 55	7 18		2 50	5 18	9 41
Chacé-Varrains				10 7	7 27		2 57	5 26	9 49
Nantilly (arrivée)				10 13	7 34		3 2	5 31	9 55
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)				10 22	7 45	Mixte matin	3 13	5 42	10 3
(départ)					7 25	11 25	»	2 52	5 20
Nantilly (départ)					7 38	11 36	»	3 3	5 33
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)				7 47	11 44	1 31	3 11	5 41	
(départ)				7 57	11 54	1 36	3 15	5 45	
Vivv				8 10	12 10	»	3 27	5 59	
Blou				8 19	12 19	»	3 35	6 8	
Vernantes				8 32	12 33	»	3 46	6 20	
Linzières-Bouton				8 45	12 46	»	3 57	6 32	
Noyant-Méon				8 59	1	2 12	4 9	6 44	
Château-du-Loir				10 10	2 9	2 58	5 22	7 58	
Chartres						5 54	9 26	12 4	
Paris						5 25	7 30	11 50	2 27

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. matin	Mixte soir
Poitiers			6 5	6 55	12 53
Moncontour			7 41	10 48	2 27
Loudun			8 41	1 46	3 4
Montreuil (ar.)			9 21	3 24	4 38
(départ)			6 53	9 29	4 25
le Vaudelnay			7 4	9 40	4 46
Baugé			7 14	9 50	5 30
Doué			7 22	9 57	6 16
Martigné			7 43	10 17	7 5
Angers			9 12	11 45	9 50

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 24
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 4	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 44
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 40	7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12 7	2 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 21
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 11	15
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	14 8
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35		5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte matin
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	